

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Convention CCAS-ONM
pour la Mise à disposition d'un
logement d'urgence VIF

DATE DE CONVOCATION

Mardi 13 juin 2023

Nombre de membres

en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

La Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20241001-2024-10-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024-10-26

L'an deux mil vingt quatre

Le premier octobre à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Nadia Mezrar, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – Mme BARRIERE – Mme CREVON –
M. MAUGER – Mme LAMBERT – Mme SCOTE – Mme ESCLASSE F –
M. BIGOT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme MEZRAR
M. SACHOT a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme LOISEAU a donné pouvoir à Mme SCOTE
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme LAMBERT
Mme POILPRE a donné pouvoir à Mme DUDOUET

Excusés

Mme LECLERC
Mme JAFFRENNOU

Mme BARRIERE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Présidente, Nadia MEZRAR,

Les violences intrafamiliales nous concernent toutes et tous. Selon le Ministère de l'Intérieur : en 2023, on a recensé 444 700 victimes de violences physiques, plus 7 % par rapport à 2022. Plus de la moitié sont des violences intrafamiliales. Selon « Nous Toutes » : au 18/09/2024, cent féminicides ont eu lieu.

Il est important que les différents acteurs qui luttent contre ces violences et qui accompagnent les victimes, puissent travailler ensemble sur la base d'un partenariat solide et efficace, Il doit permettre d'améliorer l'accompagnement des victimes et de développer des réponses en matière de mise à l'abri et d'hébergement.

L'Oeuvre Normande des Mères, (L'ONM) est une Association spécialisée dans l'accueil et l'hébergement d'urgence, venant en aide notamment aux personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Pour faire cesser ces violences et protéger les victimes, il est souvent nécessaire de leur trouver « un abri ». L'équipe municipale, dans son engagement politique a à cœur d'accompagner ces personnes. C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a décidé de collaborer avec l'association de l'œuvre Normande des Mères afin de mettre à disposition un logement pour accueillir les victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales de façon temporaire.

Le CCAS dispose d'un logement meublé vacant de type T3 qu'il souhaite mettre gracieusement à disposition de l'association l'ONM. Ce logement meublé a pour but de reloger provisoirement des personnes et éventuellement des enfants en situation d'urgence.

La capacité d'accueil maximum du logement est d'un adulte et de trois enfants.

Une convention fixe les modalités de ce partenariat.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention entre le CCAS et l'ONM relative à la mise à disposition d'un logement d'urgence pour des victimes violences intrafamiliales.

Vu

Le code de l'action sociale et des familles notamment son article R 123-20 ;

La convention annexée au présent projet de délibération ;

Considérant

La volonté de la Ville et du CCAS de développer des actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et d'aide aux victimes ;

Le logement vacant dont dispose le CCAS pour répondre à cette demande ;

La proposition de partenariat avec l'association de l'Oeuvre Normande des Mères ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : D'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention entre le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'ONM relative à la mise à disposition d'un logement d'urgence VIF

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits